



*Etude réalisée le 23 mai 2008 par :*

**Madame Evelyne REVELLAT**

KHEPRI FINANCE

A l'attention de :

**Monsieur et Madame Stéphane BONNAUD**

71, rue Carnot  
94130 Nogent sur Marne

Téléphone : 01.48.77.14.17

## **IMPOT SUR LE REVENU**

Synthèse de l'IR  
Impôt brut et barème

## **DECLARATION DES REVENUS (N°2042)**

Revenus et charges déclarés

## **DECLARATION N°2044**

Revenus fonciers déclarés

# IMPOT SUR LE REVENU

---

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées, nous avons procédé au calcul de votre impôt sur les revenus perçus en 2007.

## Impôt sur le Revenu

Monsieur Stéphane BONNAUD, vous êtes né en 1963.

Vous êtes marié. Votre conjoint est né en 1964.

Vous avez 1 enfant mineur célibataire.

**Votre nombre de parts est donc égal à 2,50.**

<b>Revenus déclarés</b>	<b>101 552 €</b>
Revenu Brut Global (compte tenu des différents abattements)	81 009 €
Charges déductibles du revenu global	0 €
<b>Revenu Net Imposable au sens du Code Général des Impôts</b>	<b>81 009 €</b>
Revenu fiscal de référence	81 009 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	11 459 €
Réductions d'impôt	0 €
<b>VOTRE IMPOT NET A PAYER EST DONC DE</b>	<b>11 459 €</b>

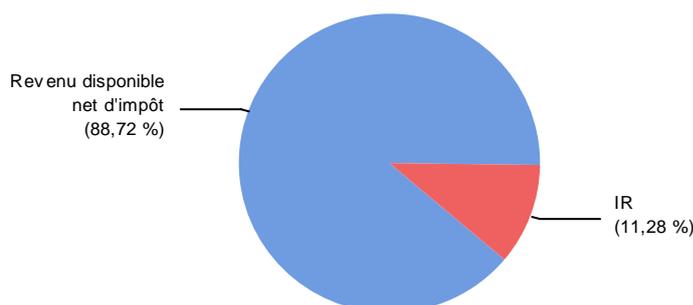
**Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 30,00 %.**

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **60 324 €** et le plafond est de **135 092 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **54 083 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

## Pression fiscale

Votre revenu disponible net d'impôt représente 88,72 % des revenus déclarés.

**La pression fiscale est donc de 11,28 %**



## Quotient familial et Impôt brut

L'impôt sur le revenu se calcule sur la base du Revenu Net Imposable : on retranche aux différents revenus les abattements et frais, puis éventuellement les déductions fiscales et abattements spéciaux. Ce revenu net est ensuite divisé par le nombre de parts, fixé d'après la situation et les charges de famille : c'est le système du quotient familial.

<b>Revenu Net Imposable</b>	<b>81 009 €</b>
Nombre de parts	2,50
Quotient familial	32 404 €

Pour le calcul de l'impôt brut il est fait application d'un barème progressif : on calcule l'impôt correspondant à chacune des tranches jusqu'à reconstitution du Revenu Net Imposable.

Tranche	Montant	Taux*	Impôt brut
Jusqu'à 14 218 €	14 218,00 €	0,00 %	0,00 €
De 14 218 € à 28 360 €	14 142,00 €	5,50 %	777,81 €
De 28 360 € à 62 988 €	34 628,00 €	14,00 %	4 847,92 €
<b>De 62 988 € à 168 865 €</b>	<b>18 021,00 €</b>	<b>30,00 %</b>	<b>5 406,30 €</b>
A partir de 168 865 €	0,00 €	40,00 %	0,00 €
<b>Total</b>	<b>81 009,00 €</b>		<b>11 032,00 €</b>

(\* ) le taux appliqué au dernier euro déclaré sur la dernière tranche représente votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) en l'absence de plafonnement du quotient familial.

## Plafonnement du quotient familial et Impôt net à payer

L'avantage fiscal lié au quotient familial peut être limité par un mécanisme de plafonnement. Dans ce cas, le Taux Marginal d'Imposition réel peut être plus élevé que le TMI calculé précédemment.

<b>Impôt brut avant plafonnement du quotient familial</b>	<b>11 032 €</b>
Plafonnement du quotient familial	427 €
<b>Impôt brut après effet du plafonnement du quotient familial</b>	<b>11 459 €</b>
Réduction d'impôt et autres imputations	0 €
<b>IMPOT NET A PAYER</b>	<b>11 459 €</b>
<b>Contributions sociales</b>	<b>0 €</b>
Taux moyen d'imposition (au sens de l'administration fiscale)	14,15 %
<b>Taux Marginal d'Imposition (TMI)</b>	<b>30,00 %</b>

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2007



Document strictement personnel, concernant l'imposition de M. Stéphane BONNAUD, ne pouvant se substituer à l'avis adressé par votre perception

DETAILS DES REVENUS				
Total des salaires et assimilés		<b>Vous</b>		
		<b>101 552</b>		
Déduction 10 % ou frais réels		<b>-10 155</b>		
Salaires, pensions, rentes nets		<b>91 397</b>		<b>91 397</b>
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus fonciers nets				<b>-10 388</b>
REVENU BRUT GLOBAL				<b>81 009</b>
<b>... REVENU IMPOSABLE ...</b>				
				<b>81 009</b>
<b>*** IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME ***</b>				
Impôt sur le revenu net avant corrections				<b>11 459</b>
IMPÔT TOTAL AVANT IMPUTATIONS			<b>11 459</b>	
<b>PRIME POUR L'EMPLOI</b>				
Revenus déclarés - activité salariée		<b>Vous</b>		
Activité salariée, temps plein		<b>101 552</b>		
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi.		<b>OUI</b>		
<b>Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de</b>				<b>= 11 459</b>
Votre taux d'imposition est de :				<b>14,15 %</b>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
<b>Revenu fiscal de référence :</b>	<b>81 009</b>

REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES			
Déficits fonciers non déduits des autres revenus à reporter sur votre déclaration de revenus fonciers 2008 à souscrire en 2009			<b>221</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
<b>Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2008, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2009 est de :</b>			
Plafond de déduction calculé sur les revenus de 2007	<b>Vous</b>	<b>Conjoint</b>	
	<b>9 140</b>	<b>3 218</b>	
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2008	<b>9 140</b>	<b>3 218</b>	

# DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

---



**Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.**

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

# Revenus et charges déclarés

Votre Impôt sur le Revenu a été calculé en fonction des données présentées ci-dessous.

## Votre foyer fiscal

Vous	
Monsieur BONNAUD Stéphane	
Date de naissance : 12/06/1963	
Lieu de naissance. Département : 17	
Lieu de naissance. Commune : Royan	
Numéro FIP : 940 81 68 3924048789 3 A	
Numéro fiscal (vous) : 09 92 720 951 229 C	

Conjoint	
Madame BONNAUD Sylvie	
Nom de naissance : Del Do	
Date de naissance : 26/09/1964	
Lieu de naissance. Département : 67	
Lieu de naissance. Commune : Strasbourg	
Numéro fiscal (conjoint ou partenaire du PACS) : 09 02 720 951 229 C	

Adresse au 1er janvier 2008	
N° et Rue : 71, rue Carnot	
Code postal : 94130	
Commune : Nogent sur Marne	
Nombre de pièces : 4	
A ce domicile, vous êtes... : propriétaire	

Date et lieu de signature	
Lieu de signature : Nogent sur Marne	
Date de signature : 23/05/2008	
N° de téléphone : 01.48.77.14.17	
Adresse internet : stephane.r.bonnaud@wanadoo.fr	

Situation du foyer fiscal		
Vous êtes marié(e)	<b>M</b>	OUI

Personnes à charge		
Enfants à charge, non mariés de moins de 18 ans...	<b>F</b>	1
Année de naissance		1996

## Traitements, salaires

Traitements, salaires		
M. Stéphane BONNAUD		
Revenus d'activité	<b>AJ</b>	101 552 €

Prime pour l'emploi		
M. Stéphane BONNAUD		
Prime pour l'emploi : vous avez exercé une activité à temps plein sur l'année 2007	<b>AX</b>	OUI

## Autres revenus

<b>Revenus fonciers</b>		
Déficit imputable sur les revenus fonciers (report du résultat déterminé sur la déclaration n°2044)	<b>BB</b>	221 €
Déficit imputable sur le revenu global (report du résultat déterminé sur la déclaration n°2044)	<b>BC</b>	10 388 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	<b>BZ</b>	OUI



Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 30 mai**.  
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case   
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre   
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP	<b>940 81 68 3924048789 3 A</b>
Votre n° fiscal	<b>09 92 720 951 229 C</b>
N° fiscal de votre conjoint	<b>09 02 720 951 229 C</b>

## ÉTAT CIVIL DES DÉCLARANTS

Monsieur <input checked="" type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input checked="" type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom.....	<b>BONNAUD</b>		Nom.....	<b>BONNAUD</b>	
Nom de naissance.....			Nom de naissance.....	<b>Dei Do</b>	
Prénoms.....	<b>Stéphane</b>		Prénoms.....	<b>Sylvie</b>	
Date de naissance.....	<b>12/06/1963</b>		Date de naissance.....	<b>26/09/1964</b>	
Lieu de naissance.....	dept <b>17</b> commune <b>Royan</b>		Lieu de naissance.....	dept <b>67</b> commune <b>Strasbourg</b>	

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

## ADRESSE AU 1er JANVIER 2008 pour le calcul correct de votre taxe d'habitation

Numéro et rue.....	<b>71, rue Carnot</b>				
Appartement.....	n° résidence	étage	esc.	bât.	nbre de pièces   <b>4</b>
Commune.....	<b>Nogent sur Marne</b>		code postal	<b>94130</b>	
Statut : vous êtes.....	propriétaire <input checked="" type="checkbox"/>	locataire <input type="checkbox"/>	occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>	Nom du propriétaire	

## CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement.....	...en 2007, indiquez votre adresse au 1er janvier 2007	...en 2008, indiquez votre adresse actuelle pour bien recevoir votre courrier
Numéro et rue.....		
Appartement.....	n° résidence	n° résidence
	étage esc. bât. nbre de pièces	étage esc. bât. nbre de pièces
Commune.....	code postal	code postal
Statut : vous êtes.....	propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>	propriétaire <input type="checkbox"/> locataire <input type="checkbox"/> occupant à titre gratuit <input type="checkbox"/>
Nom du propriétaire.....		

## REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case  Ø RA

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À <b>Nogent sur Marne</b> le <b>23 mai</b> 2008	Téléphone <b>01.48.77.14.17</b>
	Adresse internet <b>stephane.r.bonnaud@wanadoo.fr</b>
En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités (voir notice).	Si vous déposez également une déclaration 2042 complémentaire, cochez la case <input type="checkbox"/>



## 1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

## TRAITEMENTS, SALAIRES

Revenus d'activité.....

Autres revenus imposables *préretraite, chômage*.....

Frais réels *liste détaillée sur papier libre*.....

Demandeur d'emploi de plus d'un an.....

Heures supplémentaires : revenus exonérés.....

VOUS		CONJOINT		1 <sup>ER</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>ES</sup> PERS. À CHARGE	
AJ	101 552	BJ		CJ		DJ	
AP		BP		CP		DP	
AK		BK		CK		DK	
AI	COCHEZ ▶	BI	COCHEZ ▶	CI	COCHEZ ▶	DI	COCHEZ ▶
AU		BU		CU		DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB*

Vous avez exercé une activité à temps plein toute l'année 2007 ;  
cochez la case.....

Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....  
*y compris heures supplémentaires exonérées*

AX	COCHEZ ▶ <input checked="" type="checkbox"/>	BX	COCHEZ ▶	CX	COCHEZ ▶	DX	COCHEZ ▶
AV	HEURES ▶	BV	HEURES ▶	CV	HEURES ▶	DV	HEURES ▶

## PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

Pensions, retraites, rentes.....

Pensions alimentaires perçues.....

AS		BS		CS		DS	
AO		BO		CO		DO	

## RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge  
d'entrée en jouissance.....

MOINS DE 50 ANS		DE 50 ANS À 59 ANS		DE 60 ANS À 69 ANS		À PARTIR DE 70 ANS	
AW		BW		CW		DW	

## 2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH.....

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne les déduisez pas*

Revenus des actions et parts *crédit d'impôt inclus*.....

Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA.....

Revenus distribués dans le PEA *pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %*.....

Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....

## REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions *crédit d'impôt inclus*.....

Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....

Autres revenus *crédit d'impôt inclus*.....

## AUTRES

Revenus des lignes DC, CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....

Revenus des lignes CH, TS, TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....

Frais venant en déduction.....

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....

Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....

Déficit de l'année antérieure non encore déduit.....

## 3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %.....

Pertes de l'année 2007 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés.....

*En cas de pertes antérieures à 2007 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.*

4 | REVENUS FONCIERS *lignes BA, BB, BC, BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement.....

*Adresse de la location :*

Revenus fonciers.....

Déficit imputable sur les revenus fonciers.....

Déficit imputable sur le revenu global.....

Déficits antérieurs non encore imputés.....

Primes d'assurance des loyers impayés *voir notice*.....

Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case .....

BE	
BA	
BB	221
BC	10 388
BD	
BF	
BZ	COCHEZ ▶ <input checked="" type="checkbox"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration*.....

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.*

ØXX

**6 | CHARGES DÉDUCTIBLES** le symbole  signifie que vous devez remplir la rubrique E page 2

Montant de la CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine.....			DE
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i> 	GI	1ER ENFANT	GJ 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 	EL	1ER ENFANT	EM 2E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i> 			GP
Autres pensions alimentaires versées .....			GU
Déductions diverses 			DD

**ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)**

Épargne versée en 2007	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
- Cotisations versées en 2007 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.....	RS	RT	RU
- Rachats de cotisations en 2007 (PREFON, COREM et C.G.O.S.).....	SS	ST	SU
- Plafond de déduction.....	PS	PT	PU
- Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			QR COCHEZ ▶
- Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2007 après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes.....			QW COCHEZ ▶
Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2008			
- Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2007.....	QS	QT	QU

**7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT** le symbole  signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 488 €) 	UD		UE
Autres dons que ceux de la ligne UD 	UF		UG
- Report de versements des années antérieures..... XS <input type="text" value="03"/>	XT	<input type="text" value="04"/>	XW <input type="text" value="06"/>
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés 	AC	VOUS	AG PERS. À CHARGE
	AD		AH
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études.....	EA	COLLÈGE ▶ <input type="text"/>	EF ENS.SUP▶ <input type="text"/>
Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2007   <i>Remplir page 2-E</i>	GA	1ER ENFANT	GB 2E ENFANT
			GC 3E ENFANT
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile  <i>Remplir page 2-E</i>			
- Vous (et votre conjoint pour un couple marié/pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi en 2007.....			DB
- Vous ne remplissez pas ces conditions ou avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....			DF
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge a la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice.....			DG COCHEZ ▶
- Ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....			DL NOMBRE▶ <input type="text"/>
Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap 			GZ
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes.....	CD	1E PERSONNE	CE 2E PERSONNE
Prestations compensatoires : sommes versées en 2007.....			WN
- Sommes totales décidées par jugement en 2007 ou capital reconstitué.....			WO
- Capital fixé en substitution de rente.....			WM
- Report des sommes décidées en 2006.....			WP
Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 1-09-2005).....			UK
- Vous souscrivez une déclaration de revenus à votre nom pour 2007, vous étiez rattaché à un autre foyer fiscal avant 2007, indiquez le nombre d'années de remboursement du prêt avant 2007.....			VO NOMBRE▶ <input type="text"/>
Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable 			
- Équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.....			WF
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31-12 de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977.....			WG
- Autres chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.....			WH
- Chaudières à basse température.....			WQ
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes 			
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées.....			WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction .....			WI
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition de l'habitation principale réalisée à compter du 06-05-2007.....			UH

**8 | DIVERS**

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i> 	BY	VOUS	CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré			UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. <i>déclaration n° 2047</i>			
- Revenus exonérés (y compris salaires et primes des détachés à l'étranger) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....			TI
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....			TL
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....			TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i> .....			FV COCHEZ ▶
Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France.....			TT COCHEZ ▶
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n°3116 ou la liste des comptes sur papier libre</i> .....			UU COCHEZ ▶

# DECLARATION N°2044

---



# Revenus fonciers déclarés

## Désignation du déclarant

Monsieur Stéphane BONNAUD

Vous demeurez au 71, rue Carnot 94130 Nogent sur Marne.

## Synthèse des revenus fonciers

<b>Propriétés rurales et urbaines (propriétés ordinaires, dispositifs Borloo, Robien, Besson, Périssol ...)</b>	
Revenus bruts	4 362 €
Frais et charges (hors intérêts d'emprunt)	10 388 €
Intérêts d'emprunt	4 583 €
<b>BENEFICE (+) ou DEFICIT (-) DES PROPRIETES RURALES ET URBAINES</b>	<b>-10 609 €</b>
<b>REVENU NET FONCIER</b>	<b>-10 609 €</b>

## Reports sur la déclaration n°2042

<b>4. REVENUS FONCIERS</b>		
Revenus de 2007	<b>BA</b>	0 €
Déficit imputable sur les revenus fonciers	<b>BB</b>	221 €
Déficit imputable sur le revenu global	<b>BC</b>	10 388 €
Déficits antérieurs non encore imputés	<b>BD</b>	0 €
Vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale	<b>BZ</b>	Oui

## Caractéristiques

Vous avez choisi l'option pour la déduction au titre de l'amortissement 'Robien classique'.

Adresse : Avenue François Mitterrand 14550 Blainville sur Orne

Date d'acquisition : 9-5-2006

Date d'achèvement : 30-3-2007

Nombre de locaux dans l'immeuble : 1

Nom et prénom du locataire : PAIN Pauline

## Constitution du revenu ou déficit

<b>RECETTES</b>		
Immeubles donnés en location		
Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<b>211</b>	2 190 €
Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<b>213</b>	2 172 €
<b>TOTAL DES RECETTES : lignes 211 à 214</b>	<b>215</b>	<b>4 362 €</b>

<b>FRAIS ET CHARGES</b>		
Frais d'administration et de gestion (rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	<b>221</b>	379 €
Autres frais de gestion : 20 € par local	<b>222</b>	20 €
Primes d'assurance	<b>223</b>	363 €
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	<b>224</b>	75 €
Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	<b>229</b>	8 847 €
Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)		
Provisions pour charges payées en 2007	<b>230</b>	704 €
<b>TOTAL DES FRAIS ET CHARGES : lignes 221 à 230 - ligne 231</b>	<b>240</b>	<b>10 388 €</b>
Intérêts d'emprunt	<b>250</b>	4 583 €

<b>REVENUS FONCIERS TAXABLES</b>		
<b>Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250</b>	<b>261</b>	<b>-10 609 €</b>
<b>BENEFICE (+) OU DEFICIT (-) : ligne 261 + ligne 262</b>	<b>263</b>	<b>-10 609 €</b>

<b>TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES LOGEMENTS NEUFS</b>		
Investissement initial		
Prix de revient de l'immeuble	<b>811</b>	132 710 €
Date de début de la période d'amortissement	<b>812</b>	30/03/2007
Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	<b>813</b>	8 847 €
Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement	<b>814</b>	8 847 €
<b>MONTANT TOTAL DE LA DEDUCTION PRATIQUEE EN 2007 AU TITRE DE L'AMORTISSEMENT (lignes 813 + 827 + 837)</b>	<b>840</b>	<b>8 847 €</b>

## Intérêts d'emprunt

Vous avez contracté, le 09 février 2006, un emprunt auprès de :

Crédit Immobilier de France - 59 rue de Provence 75439 Paris Cedex 09

Vous avez versé à ce titre des intérêts pour un montant de 4 583 €.



## Déclaration spéciale des revenus fonciers 2007

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.  
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

### 100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

BONNAUD

Adresse complète du domicile

Stéphane

71, rue Carnot

94130 - Nogent sur Marne

### 110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propiété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

	Besson ancien et Robien ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Dispositifs Borloo ancien dans le secteur social	Lienemann	Perissol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
	26 %	30 %	30 %	45 %	46 %		
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *	_____
Immeuble 2 *	_____
Immeuble 3 *	_____
Immeuble 4 *	_____
Immeuble 5 *	_____
Immeuble 6 *	_____

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf » ) [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

### 120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à Nogent sur Marne, le 23 mai 2008

## 200 Propriétés rurales et urbaines

### 201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Besson ancien et Robien ZRR	Borloo neuf	Dispositifs Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Lienemann	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	Nom et prénom du locataire
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	46 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PAIN Pauline
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux <input type="text" value="1"/>	Nombre de locaux <input type="text"/>	Nombre de locaux <input type="text"/>

### 210 Recettes

#### Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	2 190		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	2 172		
<b>Immeubles dont vous vous réservez la jouissance</b>			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
<b>215 Total des recettes : lignes 211 à 214</b>	<b>4 362</b>		

### 220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	379		
222 Autres frais de gestion : <b>20 € par local</b>	20		
223 Primes d'assurance	363		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)	75		
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2007 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
<b>Régimes particuliers</b>			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 46 %, 60 %* ou 75 %* de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	8 847		
<b>Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)</b>			
230 Provisions pour charges payées en 2007	704		
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2006			
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231</b>	<b>10 388</b>		
250 Intérêts d'emprunt (Remplir également la rubrique 610)	4 583		

### 260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-10 609		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-10 609		

\* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition  
de l'immeuble

09/05/2006

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Avenue François Mitterand - 14550 - Blainville sur Orne

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux

**Total des lignes**  
à reporter page 6

211	
212	
213	
214	
215	





F **4 362**

221	
222	
223	
224	
225	
226	
227	
228	
229	
230	
231	
240	





G **10 388**

250

--

--

--

--

H **4 583**

261	
262	
263	





I   
J **-10 609**

**400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** (suite de la première page)**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**Secteurs sauvegardés  
ou assimilésAutorisation de travaux obtenue  
à partir du 1/01/95

Revenus bruts	4A	
Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)	4B	
Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel		
Intérêts d'emprunts	4C	
Bénéfice (+) ou déficit (-)	4D	

**410 Immeubles spéciaux****411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires	Date d'acquisition de l'immeuble
Catégorie 1	
Catégorie 2	
Catégorie 3	
Catégorie 4	
Catégorie 5	

**1** Secteurs sauvegardés  
ou assimilésAutorisation de travaux obtenue  
à partir du 1/01/95Nombre de locaux **420 Recettes****Immeubles donnés en location**

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	
422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
<b>430 Total des recettes : lignes 421 à 423</b>	<b>4E</b>

**440 Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion (rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	
442 Autres frais de gestion : <b>20 € par local</b>	
443 Primes d'assurance	
444 Dépenses de réparation et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)	
445 Dépenses d'entretien, dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel (et remplir également la rubrique 600)	
446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)	
447 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)	
448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques	
449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
450 Indemnités d'éviction, frais de relogement	
451 Taxes foncières et taxes annexes de 2007 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	
<b>Régimes spécifiques</b>	
452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10%, 26%, 30%, 45%, 46%, 60%* ou 75%* de la ligne 430	
<b>Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)</b>	
453 Provisions pour charges payées en 2007	
454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2006	
<b>455 Total des frais et charges : lignes 441 à 454 - ligne 454</b>	<b>4F</b>
<b>460 Intérêts d'emprunt</b> (et remplir la rubrique 610)	<b>4G</b>

**470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

\* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine »    Monuments historiques    Nues-proprétés    Nom et adresse des sociétés

4H				
4I			5N	
4J				
4K			5O	
4L	5E		5P	

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)


2 Espaces naturels labellisés « Fondation du patrimoine »    3 Monuments historiques    4 Nues-proprétés acquises par succession ou donation entre parents    5 Autres nues-proprétés

Nombre de locaux     Nombre de locaux     Nombre de locaux     Nombre de locaux

421		
422		
423		
430	4M	

Total des lignes  
à reporter page 6

441					
442					
443					
444	4N				
445	4O				
446					
447			5H		
448					
449					
450					
451					
452					
453					
454					
455	4P		5J	5Q	
460	4Q		5L	5R	
470		5M			5S

## Descriptif des frais

### 600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
1 : Réparation, amélioration ou démolitio		01/09/2007	75 €

### 610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : Crédit Immobilier de France - 59 rue de Provence 75439 Paris Cedex 09	09/02/2006	4 583 €

### 620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-10 609 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-10 609 €

En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, • 4 de la déclaration n°2042.

En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.

### 650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2006 (Colonne A)	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens (Colonne B)	Déficits restant à reporter au 31/12/2007 (Colonne C = A - B)
	€	€	€
1997	€	€	XXXXXXXXXXXXXXXX
1998	€	€	€
1999	€	€	€
2000	€	€	€
2001	€	€	€
2002	€	€	€
2003	€	€	€
2004	€	€	€
2005	€	€	€
2006	€	€	€
2007	XXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXX	221 €

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés  
au 31 décembre 2006

€ Montant à reporter case BD, • 4 de votre déclaration n°2042

\* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration des revenus n°2042)

## 700 Répartition du déficit

### 701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	4 362 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	4 583 €	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	10 388 €	
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-10 609 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

#### Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

707 Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

708 Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous

709 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

710 Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

711 Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702] 221 € A reporter case 7B ci-dessous.

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

### 720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O + 5R)	€	
723	Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J - 5H + 5N + 5Q)	€	
724	Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O + 5H)	€	
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

#### Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726 Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721

727 Différence des lignes 721 - 722 - 723

728 Si la ligne 727 est négative

Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

729 Si la ligne 727 est positive

Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous

730 Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721

731 Différences des lignes (721 - 722)

732 Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous

733 Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous

734 Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous

### 740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

### 760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
761 Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B 221 €	7C 10 388 €
762 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés	7D €	7E €	7F €
		7G €	7H €
763 Monuments historiques	7I €		7J €

764 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042

€

221 €

10 388 €

À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042

À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042

À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

**800 Tableau d'amortissement**

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801 Investissements au titre des logements neufs			
802 N° de l'immeuble			
803 Dispositif d'amortissement	Robien classique	1	

**810 Investissement initial**

811 Prix de revient de l'immeuble	132 710		
812 Date de début de la période d'amortissement	30/03/2007		
813 Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement	8 847		
814 Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement	8 847		

**820 Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation**

Première tranche de travaux			
821	Montant des dépenses		
822	Date de début de la période d'amortissement		
Deuxième tranche de travaux			
823	Montant des dépenses		
824	Date de début de la période d'amortissement		
Troisième tranche de travaux			
825	Montant des dépenses		
826	Date de début de la période d'amortissement		
827	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement		
828	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement		

**830 Dépenses d'amélioration**

Première tranche de travaux			
831	Montant des dépenses		
832	Date de début de la période d'amortissement		
Deuxième tranche de travaux			
833	Montant des dépenses		
834	Date de début de la période d'amortissement		
Troisième tranche de travaux			
835	Montant des dépenses		
836	Date de début de la période d'amortissement		
837	Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement		
838	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2007 au titre de l'amortissement		

**840 Montant total de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement** (lignes 813 + 827 + 837)

À reporter ligne 229 page 2 ou 3	8 847		
----------------------------------	-------	--	--

**850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)**

851 N° de la société			
852 Prix de revient de la souscription			
853 Date de début de la période d'amortissement			
<b>854 Montant de la déduction pratiquée en 2007 au titre de l'amortissement</b>			
À reporter ligne 113 page 1			
855 Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2007 au titre de l'amortissement			

**860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble**

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2007, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement


**870 Renseignements divers**
